

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

16. Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, et en vertu des dispositions de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », la procédure applicable aux dérogations au principe du repos dominical accordées par le maire pour les commerces de détail a été profondément modifiée.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, cette dérogation est accordée après avis du conseil municipal dans la limite de cinq dimanches. Au-delà, et dans la limite de douze dimanches, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Les communes de Limoges, Couzeix, Feytiat, Boisseuil, Le Vigen et Panazol sont favorables à une ouverture des magasins les cinq dimanches suivants en 2026 : 11 janvier, 28 juin, 13, 20 et 27 décembre.

Conformément à la législation en vigueur, les maires des communes de Limoges, Couzeix, Feytiat, Panazol, Boisseuil et Le Vigen ont sollicité l'avis du conseil communautaire du 25 septembre 2025 afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces sept dimanches au total dont les dimanches complémentaires 29 novembre ainsi que le 6 décembre 2026. Le conseil communautaire a émis un avis favorable.

Concernant la commune de Boisseuil, les syndicats ont été consultés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches 11 janvier, 28 juin, 13, 20 et 27 décembre 2026.

VOTE 22	POUR 11	CONTRE 0	ABSTENTION 11
---------	---------	----------	---------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord sur le principe de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail les dimanches complémentaires : les 29 novembre et 6 décembre 2026.

VOTE 22	POUR 10	CONTRE 0	ABSTENTION 12
---------	---------	----------	---------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



